



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA RESTAURATION DE L'ESPACE ACCUEIL ENFANCE POUR LES ADOLESCENTS DU CAJ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE AVRE LUCE NOYE

ENTRE

Le Site en Val de Noye représenté par Vincent DAINE, agissant en qualité de Président.

ET

La Communauté de Commune Avre Luce Noye représenté par Alain DOVERGNE, agissant en qualité de Président.

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet

Le Site en Val de Noye met à disposition les locaux (situé à l'Espace Accueil Enfance au 30 rue Damour 80250 Ailly-sur-Noye) et les repas pour les adolescents de la Communauté de Commune Avre Luce Noye pendant les petites vacances (vacance d'hiver, vacance de pâques et vacance de Toussaint) et les grandes vacances.

Article 2 - Durée de la mise à disposition

La mise à disposition prend effet du 26 avril 2021 au 31 décembre 2021.

Article 3 - Conditions

La CCALN devra commander les repas des adolescents auprès du directeur du SITE EN VAL DE NOYE, Monsieur Weber Grégory par mail (direction@sitevsn.fr), le vendredi qui précède les inscriptions. Toutes les demandes d'annulations devront être formulées 48h à l'avance. Dans le cas contraire, les repas non consommés seront facturés.

Article 4 - Tarification

Prix du repas : 4.35€ frais de gestion inclus. (Délibération du 08/07/2019)

Article 5 - Remboursement de la rémunération

A chaque fin de vacance, le SITE EN VAL DE NOYE fera un titre de recette à la CCALN afin de se faire rembourser les repas.

Article 6- Fin de la mise à disposition

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 2 de la présente convention à la demande :

- du SITE en Val de Noye

de la Communauté de Commune Avre Luce Noye

sous réserve d'un préavis d'un mois.

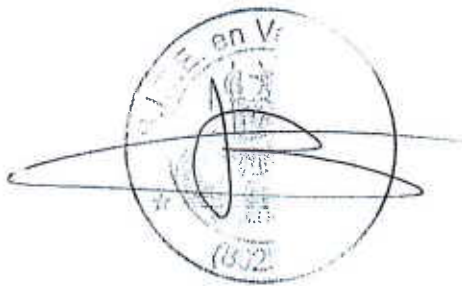
Article 7 - Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Ailly sur Noye, le 1^{er} avril 2021

Pour le SITE en Val de Noye

Le Président,
Vincent DAINE



**Pour la Communauté de
Commune Avre Luce Noye**

Le Président,
Alain DOVERGNE

